



**TOUS EN GREVE LE JEUDI 28 AVRIL 2016**

POUR LE RETRAIT DU PROJET DE LOI EL KHOMRI

**NON À LA  
CASSE DU CODE,  
RETRAIT DE  
LA LOI TRAVAIL !**

*Le 31 mars 2016, ce sont 1 200 000 salarié.e.s et jeunes qui se sont regroupé.e.s lors des manifestations dans le cadre de la grève interprofessionnelle à l'initiative des Confédérations CGT, FO, de la FSU, de l'Union syndicale Solidaires, et des organisations de jeunesse.*

*Une même exigence monte et s'amplifie à travers tout le pays :*

**RETRAIT DU PROJET DE LOI EL KHOMRI**

*Dans notre établissement, la situation est marquée par des suppressions de postes liées aux fermetures de structures*

*Le projet de loi EL KHOMRI impactera directement les conditions de travail et les salaires. Dans ces conditions, chacun comprendra que les employeurs vont puiser dans l'arsenal des mesures de cette loi pour s'attaquer aux droits des salarié.e.s et seront transposables à la fonction publique hospitalière.*

## Quelques exemples

:

► La durée maximale de travail pourra être portée à 60 heures par semaine (12 heures par jour) sans nécessité de demander l'autorisation à l'inspection du travail. Tout cela sera possible par simple accord d'entreprise

► **En cas d'horaires annualisés, la durée maximum de 44 heures par semaine est portée à 46 par accord d'entreprise, et sans nécessité d'un décret (obligatoire aujourd'hui). Les heures seraient lissées sur 16 semaines au lieu de 12 aujourd'hui**

► Pour toutes les entreprises d'un même secteur d'activité, le taux de majoration des heures supplémentaires prévu jusqu'à ce jour est majoré de 25 % pour les huit premières heures et de 50 % au-delà. Demain, par accord d'entreprise, elles pourraient ne plus être majorées qu'à hauteur de 10 %. **Pour les établissements de la fonction publique hospitalière, quel devenir pour les indemnités des dimanches et des jours fériés ?**

► **Des accords à durée de vie limitée:** quel devenir pour notre accords local des 35 heures ?

► **Déjà dans la Fonction Publique, le déroulement de carrière se fait au mérite. Seuls les agents assidus et dont l'évaluation faite par le chef de service ( donc quelquefois subjective) sont méritants et obtiennent un déroulement de carrière . Fi de l'ancienneté , critère toujours défendue par la CGT !!!**

**DE PLUS L'AUGMENTATION PREVUE PAR LA MINITRE DE LA FONCTION PUBLIQUE EST INACCEPTABLE AU REGARD DU RATTRAPAGE INDISPENSABLE PAR RAPPORT AU COUT DE LA VIE ( 0,6% en juillet 2016 et 0,6% en février 2017)**

*La preuve est donc faite : les différents lois et plus particulièrement la loi El KHOMRI pondues par le gouvernement accentuent les inégalités dans les entreprises, la mise en concurrence des salariés et aggravent leurs conditions de travail et de vie*

***Tout doit donc mis en œuvre pour obtenir le retrait de cette loi***  
***Le syndicat CGT du Foyer de l' Enfance appelle les agents du Foyer de l'Enfance à se mettre en grève et à participer à la manifestation départementale à 13h30 place Masséna à NICE***